



SAGE LAY

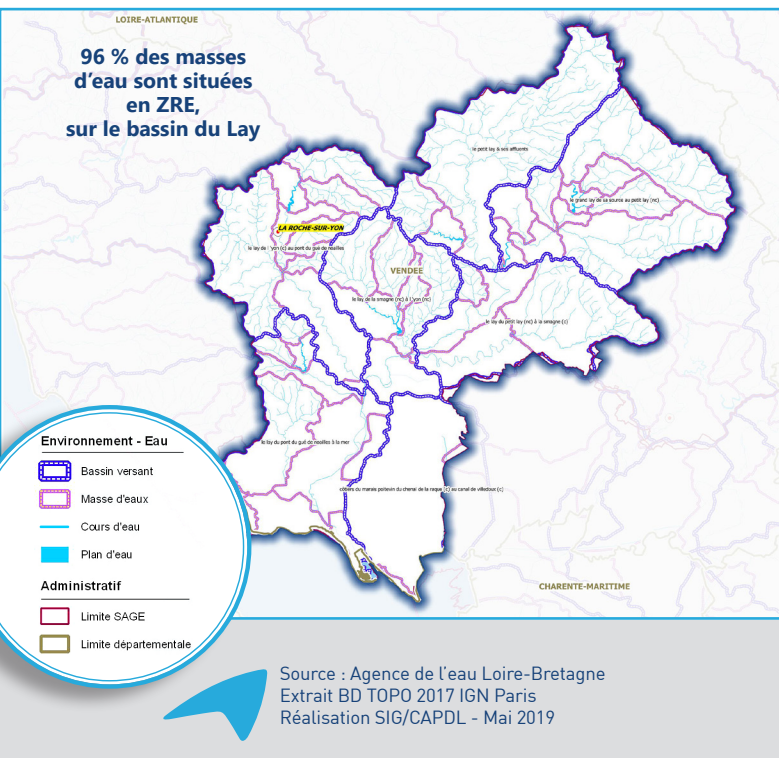
FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Mai 2023

CARTE



INFORMATIONS CLÉS

- Territoire 100 % vendéen (85).
- État d'avancement : le SAGE du Lay a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mars 2011.

Président de la CLE du SAGE	James GANDRIEUX
Animation	Pascale MEGE
Portage	Syndicat mixte du Marais poitevin
Élu Chambre d'agriculture	Jean-Michel SAUBIEZ
Conseiller Chambre d'agriculture	Asma ZARAA

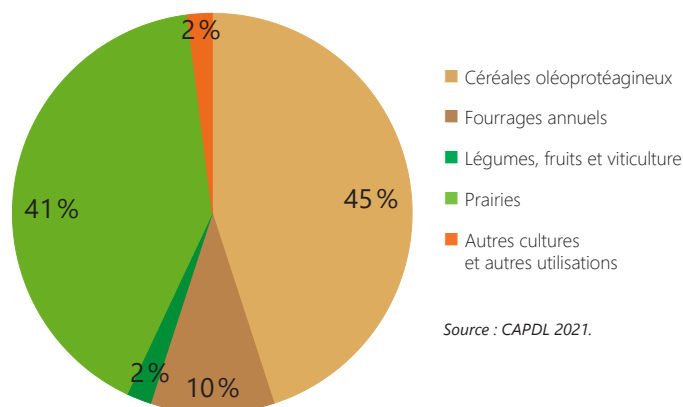
AGRICULTURE

- Présence de l'irrigation sur ce secteur, avec des réserves collinaires et des prélèvements en nappe souterraine.
- Les prélèvements pour l'irrigation en 2018 :
 - 18 millions de m³ d'eau de surface,
 - 15 millions de m³ d'eau souterraine (source : BNPE 2020).

EAU

- 6 sous bassins versants liés aux barrages d'eau potable situés sur le secteur du SAGE.
- 37 masses d'eau superficielles.
- 4 masses d'eau souterraines.
- 1 captage d'eau potable : Sainte-Germaine (85).

OCCUPATION DES SOLS



2 190 km²

84% de terres agricoles

111 communes concernées, soit environ 200 000 habitants



SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Mai 2023

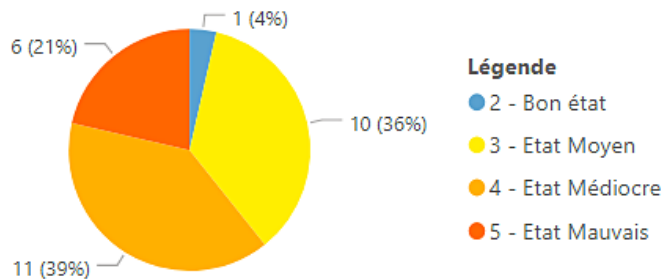
PROGRAMMES D' ACTIONS EN COURS

Les différents contrats territoriaux traitent de la **gestion quantitative** (« Secteur Lay »), des **milieux aquatiques** (captage Angle Guignard, « Petit Lay, Lay Médian Smagne »), et des **pollutions diffuses** (Captage de Rochereau, Captage Angle Guignard, «Petit Lay, Lay Médian Smagne »).

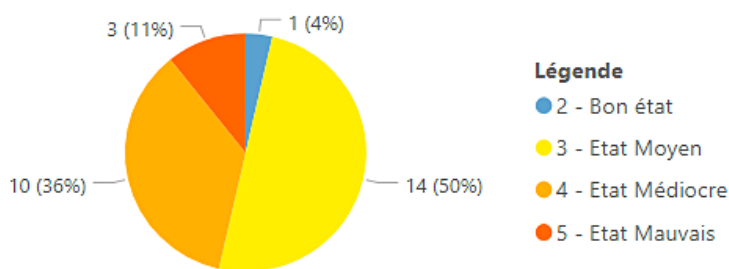
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Seuls 4 % des masses d'eau du SAGE ont atteint un bon état écologique, ce chiffre est stable par rapport à 2013. Cependant la situation est plutôt sur une voie d'amélioration, la part de masses d'eau avec un mauvais état écologique est passée de 21 % à 11 %.

État écologique 2013



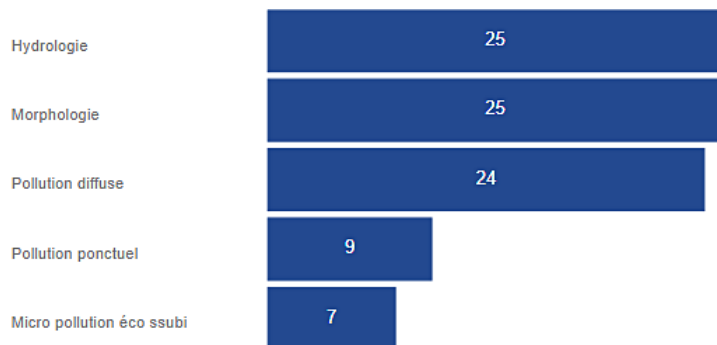
État écologique 2017



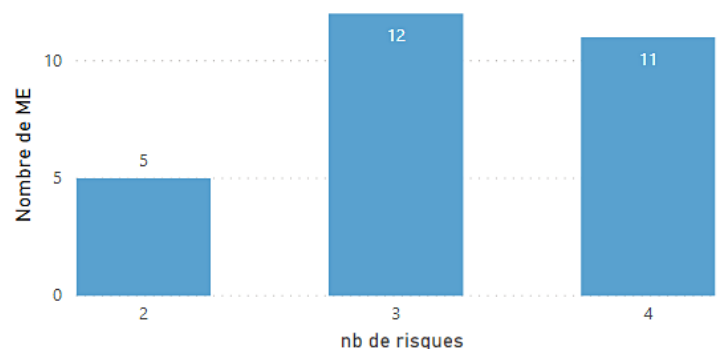
PRESSIONS

Toutes les masses d'eau ont au moins 2 types de pression les déclassant. Les pressions les plus impactantes sur ce SAGE sont les pressions hydrologie, morphologie et pollution diffuse.

Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



4%

des masses d'eau en bon état écologique

85%

des masses d'eau concernées par la pression pollution diffuse



SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE



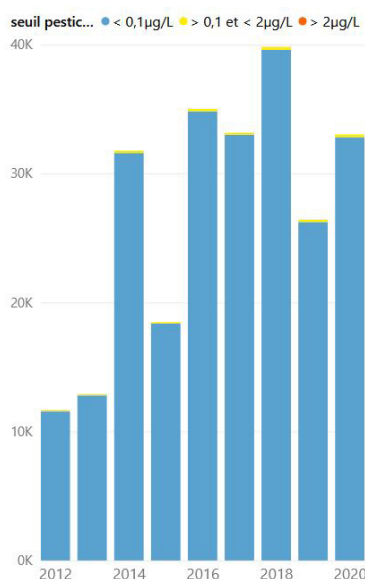
Mai 2023

QUALITÉ DE L'EAU

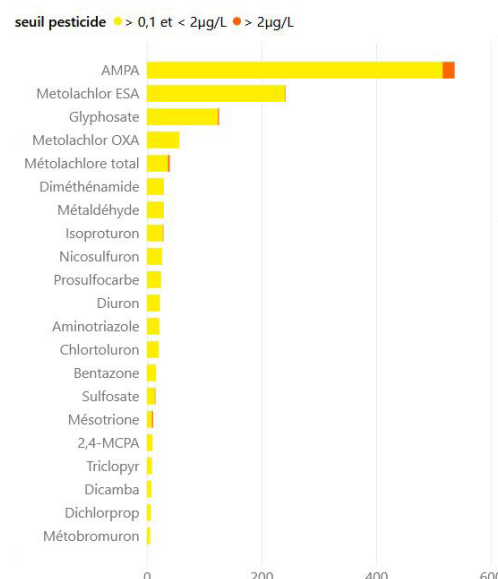
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2012 et 2020. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (61 %). On retrouve ensuite des herbicides (35 %).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2012-2020



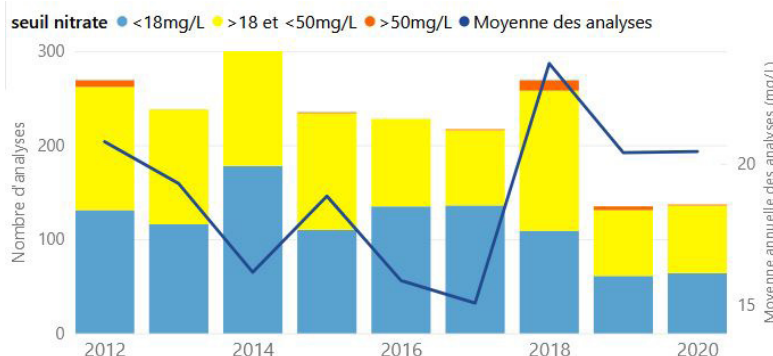
NITRATES

Entre 2012 et 2020 :

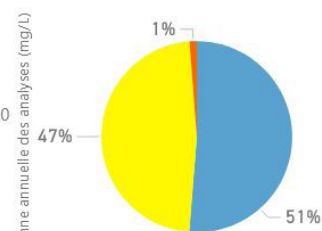
51%

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2012-2020



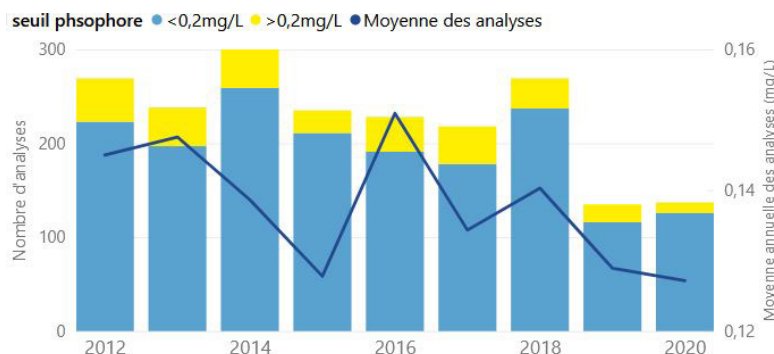
PHOSPHORE

Entre 2012 et 2020 :

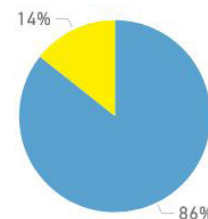
86%

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2012-2020





SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Mai 2023

ENJEUX MAJORITAIRES

- **Etude volumes prélevables :**
 - AUP n° 2 est validé, ce dernier n'est que transitoire et pour une durée de 5 ans.
- **Inventaire des têtes de bassins versants.**
- **Pollution bactériologique dans la baie de l'Aiguillon.**
- **Taux d'étagement des cours d'eau pour la continuité écologique.**
- **Enjeu eau potable très fort :**
 - 6 des 13 barrages d'eau potable du département sont sur ce SAGE et distribuent l'eau pour le département entier notamment sur la côte.
- **Inventaire des cours d'eau sur le bassin du Lay réalisé par la DDTM en cours.**
- **Une étude de modélisation de flux bactériologiques sur le bassin du Lay est prévue pour hiérarchiser les sources de pollution et définir des actions.**

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Améliorer le traitement du phosphore et de l'azote dans les stations d'épuration :**
 - obligation de traitement du phosphore pour ouvrages d'une capacité supérieure ou égale à 10 000 Équivalent Habitant (EH) rejetant les effluents traités dans les eaux douces. Amélioration du traitement en phosphore dans les stations d'épuration de capacité nominale supérieure ou égale à 2 000 EH,
 - concentration en phosphore maximal à ne pas dépasser : de 2 000 EH à 10 000 EH : 2 mg/l et supérieur à 10 000 EH : 1 mg/l.
- **Diminuer les apports phosphorés sur les bassins versants d'alimentation en eau potable :**
 - mise en place de dispositifs de non rejet sur une période d'étiage minimale de 2 mois. Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation et l'arrosage communal recommandée sur cette période d'étiage.
- **Ruissellement - Règle spécifique concernant la gestion des eaux pluviales :**
 - limitation des débits spécifiques en sortie de parcelle aménagée de 5 à 10 l/s/ha.



SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

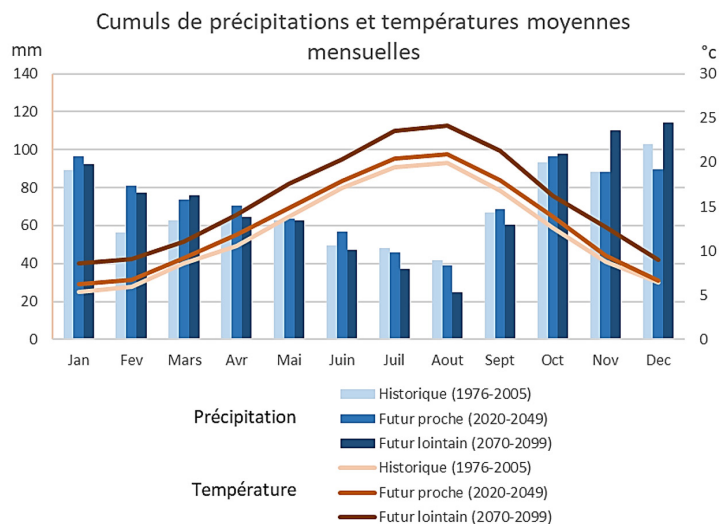
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Mai 2023

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 6 mm

Futur proche

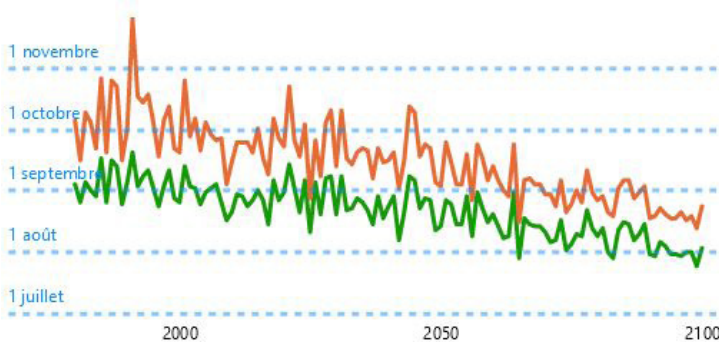
- 38 mm

Futur lointain

MAÏS

Récolte du maïs

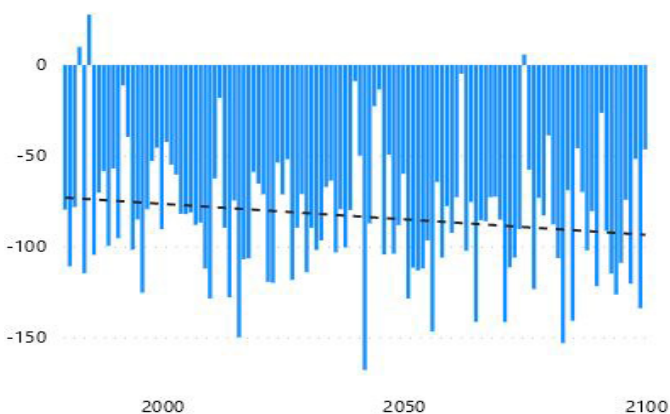
● ensilage ● récolte grain



Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



Diminution de la disponibilité de l'eau :

- dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

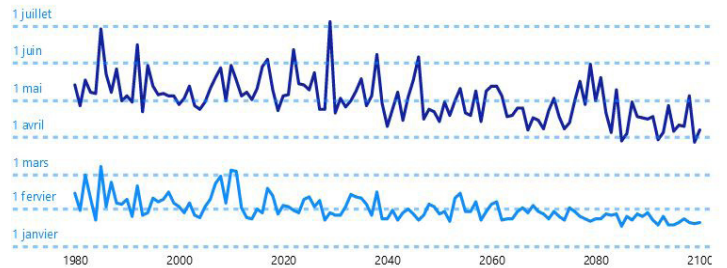
Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.

PRAIRIE

Date de début de pousse et de fauche

● Début de pousse (200D) ● Accès parcelle (950D)+5j sans pluie)



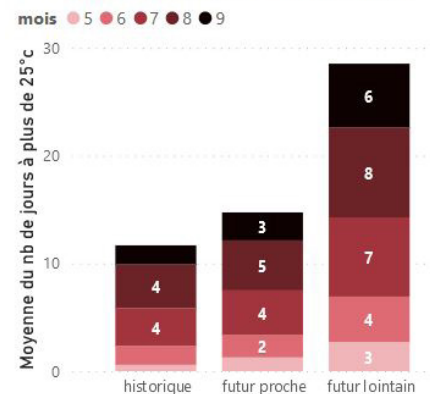
Accélération de la pousse de l'herbe :

- démarrage plus précoce de la pousse de l'herbe,
- date de fauche printanière avancée.

Augmentation de la pousse de l'herbe :

- pic de production au printemps plus important et rebond de pousse à l'automne.

Stress thermique 25°C (mai -> sept)



Pousse estivale ralentie, voire stoppée :

- augmentation du nombre de jours sans pousse de Raygras,
- dégradation du bilan hydrique en été.

Difficulté des semis en fin d'été :

- des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.

